

NOTRE SIGNATURE EST DÉSORMAIS

électronique...



**NOTRE IMPACT
EST RÉEL**

La Banque mondiale a mis en place un mécanisme robuste pour enregistrer de manière systématique et immédiate la signature des accords de financement grâce au recours aux signatures électroniques.

OBLIGATOIRE À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2023

Signatures électroniques pour les accords de financement de la BIRD et de l'IDA



La Banque mondiale est passée aux signatures électroniques pour tous les financements de la BIRD/l'IDA sous forme de prêts, de crédits et de dons, ainsi que pour les accords de financement au titre des fonds fiduciaires exécutés par les bénéficiaires (RETF) et administrés par la Banque mondiale. Ce passage aux signatures électroniques permettra à la Banque mondiale de prendre en compte intégralement tous les documents signés et les engagements connexes en temps opportun et de les refléter dans les états financiers trimestriels et annuels, conformément aux exigences de la BIRD et de l'IDA en matière d'établissement d'états financiers en application des principes comptables généralement acceptés aux États-Unis (GAAP).

Signature en ligne



Avantages pour les Emprunteurs/Bénéficiaires et la Banque mondiale



Réduction des coûts de financement maintenue grâce à la grande crédibilité de la Banque sur le marché



Rapports **opportuns et précis** conformément aux GAAP



Promotion de pratiques **respectueuses de l'environnement**



Mode de signature sécurisé grâce au chiffrement



Délais de signature et de contre-signature raccourcis



Adapté aux appareils mobiles, **possibilité de signer n'importe où, à tout moment**



Nous saisissons. Nous cliquons.

Nous signons en ligne.



signé

Accords concernés par l'obligation de signature électronique

Les accords de financement de la BIRD et de l'IDA consentis sous forme de **prêts, crédits, dons, garanties et les fonds fiduciaires exécutés par le bénéficiaire (RETF)** et administrés par la Banque mondiale sont concernés. Les accords de garanties à l'appui de projets du secteur privé sont exclus de l'obligation de signature électronique, car ils sont soumis à une procédure de signature différente.

À la Banque mondiale, nous travaillons d'arrache-pied pour aider à nos clients d'obtenir les coûts de financement les plus bas. Notre crédibilité sur les marchés des capitaux nous permet de prêter aux meilleurs taux possibles, dont nous faisons bénéficier nos clients. Si elle s'affaiblit, les coûts de financement augmenteront. Et tout retard dans l'enregistrement des accords de financement nouvellement signés donne lieu à des inexactitudes dans les états financiers, ce qui entame notre crédibilité. Il est donc essentiel que nos états financiers reflètent nos engagements aussitôt qu'un accord de financement est signé. Pour y veiller, la Banque mondiale exige désormais à tous ses clients de signer tous les accords de financement de la BIRD et de l'IDA par voie électronique.

L'utilisation uniformisée des signatures électroniques pour tous les accords de financement s'inscrit en outre dans le droit fil de l'initiative prise par la Banque mondiale de recourir davantage à des solutions technologiques et informatiques en vue d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts, de rehausser la qualité et de renforcer la cohérence du processus de signature pour les homologues de la partie nationale et la Banque mondiale. Par ailleurs, il s'agit d'une pratique respectueuse de l'environnement et c'est ce qu'il convient de faire. Tous les clients de la Banque mondiale signent déjà électroniquement les demandes de décaissement de prêts, bénéficiant de la rapidité, de la sécurité et de la convivialité de ce procédé. Il leur suffit de disposer d'une adresse électronique et d'une connexion Internet.

Tous les clients de la Banque mondiale devraient utiliser des signatures électroniques pour les prochains accords de financement. Ils pourront encore recourir aux signatures à l'encre fraîche et aux signatures électroniques jusqu'au 30 juin 2023. À compter du 1^{er} juillet 2023, tous les accords de financement de la BIRD et de l'IDA seront envoyés aux Emprunteurs/Bénéficiaires par voie électronique pour signature. La Banque exigera des signatures entièrement électroniques via DocuSign : aussi bien la Banque que l'Emprunteur/le Bénéficiaire apposeront des signatures électroniques.



Et si une cérémonie de signature est nécessaire ?

Pour les cérémonies de signature officielles, la fonction de signature en personne peut être utilisée dans DocuSign. Ce processus de signature permet de recueillir les signatures des signataires en quelques minutes. Pour plus d'informations sur la manière dont la Banque mondiale peut faciliter une signature en personne avec DocuSign, veuillez contacter vos homologues du service juridique à la Banque mondiale.



Et si un pays n'est pas en mesure de se conformer ?

Pour les pays qui ne sont pas en mesure d'opérer dans un environnement où les signatures électroniques sont utilisées de façon exclusive, un système de « double signature » sera proposé où les deux parties signeront d'abord par voie électronique. Puis, les Emprunteurs/Bénéficiaires auront la possibilité d'imprimer, au besoin, la copie signée électroniquement et de la contresigner manuellement, à l'encre fraîche, à côté de leur signature électronique. D'autres formes de signature possibles ne seront envisagées qu'à titre exceptionnel.